

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 20 décembre 2018

DCM N° 18-12-20-20

**Objet : Désignation.**

**Rapporteur: M. le Maire**

L'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz a sollicité la Ville de Metz afin qu'un représentant soit désigné au sein de son conseil.

Les statuts de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz ont été modifiés récemment en tenant compte de textes réglementaires sur la représentation des personnalités extérieures au sein des conseils des universités. Le respect de la parité homme/femme s'imposant à eux, il est demandé à la Ville de Metz de désigner une représentante.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L 719-3 et D 719-41 à D 719-47,

VU le courrier et les statuts de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz,

**CONSIDERANT** que la Ville de Metz est sollicitée afin de siéger au sein du conseil de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz,

**CONSIDERANT** le respect de la parité homme/femme qui s'impose à l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz,

**CONSIDERANT** que l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz demande à la Ville de Metz de désigner une représentante,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la désignation concernée,

**CONSIDERANT** la possibilité de procéder à cette désignation au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE

- **DE DIRE** que cette désignation interviendra au scrutin public.
- **DE DESIGNER** dans le respect de la parité homme/femme qui s'impose à l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz :

Mme Margaud ANTOINE-FABRY  
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de représentants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**